

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

# La Banque des Territoires investit pour le compte de l'Etat via France 2030 dans la foncière Printemps des Terres, pour soutenir l'installation d'agriculteurs et la valorisation des services rendus par les écosystèmes.

Paris, le 14 avril 2026 – Créé en 2020, le Printemps des Terres Foncière accélère son développement grâce à un financement de 5 M€ de la Banque des Territoires pour le compte de l'Etat via le programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030, permettant l'installation de nouveaux agriculteurs et la valorisation des services écosystémiques pour diversifier leurs revenus.

### Innovier en valorisant les services écosystémiques rendus par les espaces naturels

Le Printemps des Terres est une entreprise à mission qui s'engage sur le long terme pour créer des espaces à haute valeur écologique en France. Pour cela, la société investit au sein de trois types de foncier : des terres agricoles avec un potentiel d'amélioration et de valorisation agroécologique ; des forêts dégradées ou sinistrées et la restauration d'espaces dégradés en vue d'en faire des espaces de conservation à haute valeur environnementale.

Le Printemps des Terres a développé une innovation majeure en intégrant la valorisation des services écosystémiques offerts par ses actifs naturels. Une fois un actif foncier acquis, la foncière finance des travaux pour des infrastructures écologiques, certifie leur bénéfice carbone et/ou biodiversité, et commercialise ces certificats. Pour le foncier agricole, elle accompagne notamment l'implantation de haies certifiées par le Label Haie, couvrant ainsi l'achat, les travaux et les expertises nécessaires à leur certification.

La société ambitionne de restaurer 15 000 ha de terres à haute valeur carbone et biodiversité d'ici à 2030.

### Replacer l'agriculture au cœur de la transition écologique

Le Printemps des Terres Foncière redonne aux espaces agricoles une place centrale dans la transition écologique en valorisant les services environnementaux qu'ils offrent, tels que la séquestration du carbone, la gestion de l'eau et la préservation de la biodiversité, tout en accompagnant l'installation de nouveaux agriculteurs. Cette double approche permet non seulement d'optimiser les bénéfices écologiques, mais aussi de diversifier les revenus des agriculteurs. La moitié des bénéfices générés par ces services écosystémiques est reversée aux agriculteurs locataires, qui bénéficient également d'un droit de rachat du foncier après cinq ans.

A fin 2025, avec l'entrée au capital de la Banque des Territoires via le programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030 pour un montant de 5 M€, la foncière a mobilisé 26€ et a d'ores et déjà permis d'installer et a d'ores et déjà permis d'acquérir près de 3000 hectares et d'installer plus de 20 agriculteurs, dont plus de la moitié en agriculture biologique. 60 000 tonnes de CO<sub>2</sub>eq ont également été labellisés par le Label Bas Carbone

**Laurent Piermont, Président du Printemps des Terres :** « La transition écologique des territoires, le renouvellement des générations, l'adaptation de l'agriculture aux nouveaux enjeux, exigent des moyens considérables, notamment pour le foncier, qui est le support essentiel de cette transition. En renforçant les fonds propres du Printemps des Terres, l'Etat, via la Banque des Territoires, nous donne des moyens supplémentaires pour agir, au service des agriculteurs et des forestiers ».

**François Wohrer, Directeur de l'Investissement de la Banque des Territoires, ajoute :** « Notre investissement dans la foncière Printemps des Terres vient soutenir le déploiement d'un modèle particulièrement innovant autour de la valorisation des services rendus par les écosystèmes, qui fait converger les enjeux de préservation de la biodiversité, de séquestration du carbone et de diversification des revenus des exploitations agricoles. »

## CONTACTS PRESSE

---

**Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts** - Antoine Pacquier : [Antoine.pacquier@caissedesdepots.fr](mailto:Antoine.pacquier@caissedesdepots.fr) - 06 86 42 69 58

**Printemps des Terres** – [Laurent.Piermont@printempsdesterres.fr](mailto:Laurent.Piermont@printempsdesterres.fr)

**Secrétariat général pour l'investissement** : [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr) – 01 48 75 64 68

## A PROPOS

---

### A propos de Printemps des Terres

Le Printemps des Terres, société à mission créée en 2020, a pour objectif de contribuer à la transition écologique des territoires agricoles et forestiers. Elle soutient les projets d'agriculteurs engagés dans la transition écologique qui n'ont pas les moyens d'acheter le foncier du projet. Cela en acquérant ce foncier, en le louant au porteur de projet, en lui donnant le droit, mais non l'obligation de racheter la terre dès la cinquième année, en payant les investissements écologiques tels que la création de haies ou de ripisylves, en faisant financer par des entreprises les services environnementaux ainsi créés (sous forme de crédits carbone ou d'unités biodiversité) et en apportant ainsi une rémunération complémentaire à ses partenaires agriculteurs. Par ailleurs, elle achète des forêts sinistrées ou des terrains dégradés, pour les restaurer et en faire, selon le potentiel du terrain et en partenariat avec les acteurs locaux, des forêts conciliant production, adaptation au changement climatique, séquestration de carbone et préservation de la biodiversité, ou bien des espaces strictement dédiés à la conservation écologique.

### A propos du mandat France 2030 Entrepreneurs du Vivant

Le mandat du programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030, opéré par la Banque des Territoires pour le compte de l'Etat, représente 395 M€ d'investissement en fonds propres au service de la transition du secteur agricole français. Il se déploiera jusqu'en 2028 sur trois axes : transmission générationnelle du foncier, attractivité économique du métier d'agriculteur et évolution vers des pratiques agroécologiques. Ses investissements se font de manière intermédiée afin de financer des initiatives de portage de foncier agricole, des entreprises innovantes accompagnant la transition agroécologique et des infrastructures permettant de structurer les filières pour sécuriser les débouchés et faciliter le métier d'agriculteur.

[www.banquedesterritoires.fr/entrepreneurs-du-vivant](http://www.banquedesterritoires.fr/entrepreneurs-du-vivant)

### À propos de France 2030

#### Le plan d'investissement France 2030

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et la Banque des territoires.

Plus d'informations sur : [france2030.gouv.fr](http://france2030.gouv.fr)

### A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de les accompagner dans leurs projets de transformation écologique et de cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

*Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires*

[banquedesterritoires.fr](https://banquedesterritoires.fr)

